

GUIDE SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE



2024
2025

EDITO

Chers enfants, chers parents,

Vos élues à la commission Éducation-Enfance-Jeunesse et Monsieur le Maire sont heureux de pouvoir continuer le travail dynamique engagé depuis 4 années maintenant durant cette nouvelle année scolaire.

C'est avec plaisir que nous vous proposons ce livret d'accueil pour l'année scolaire 2024-2025. Ce livret détaille l'accompagnement éducatif proposé tout au long de l'année aux élèves des écoles maternelle et élémentaire et vous informe également sur la vie périscolaire.

Vous y trouverez les coordonnées utiles ainsi que des informations pratiques sur l'aspect sanitaire et sur la sécurité.

Des informations complémentaires sont disponibles tout au long de l'année sur le site de la ville : www.boissy-ssy.fr (Rubrique Jeunesse - Enfance - Education)

Pour toutes questions particulières, les services de la mairie et vos élues restent à votre entière disposition.

Nous souhaitons une très bonne rentrée et une très belle année scolaire à tous les écoliers.



**Aurélie
Mounoury**
Maire-adjointe
Education, Enfance
et Jeunesse



**Alexandra
Hémon**
Conseillère Jeunesse
& Citoyenneté



**Jean-Marc
Pichon**
Maire

SOMMAIRE

LE TEMPS SCOLAIRE 4

- L'école maternelle
- L'école élémentaire
- Les activités pédagogiques
- Les instances éducatives & citoyennes
- Le service scolaire de la mairie
- L'association de parents d'élèves

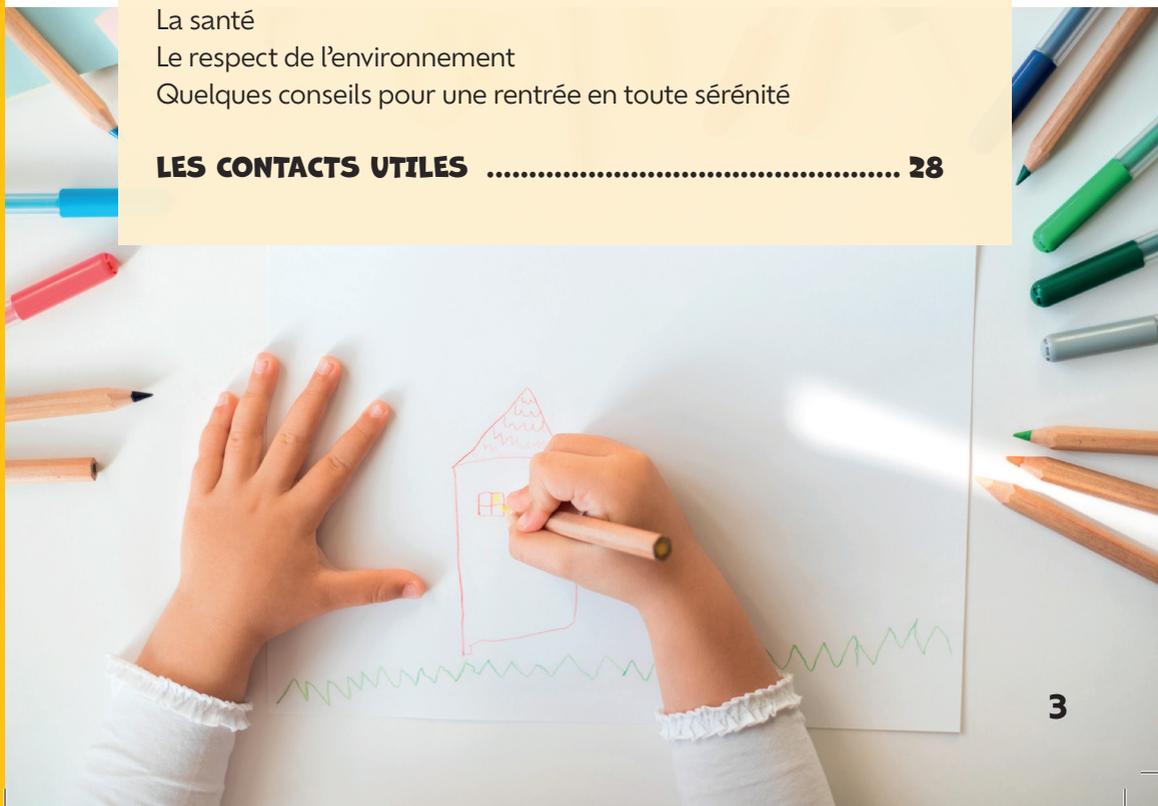
LE PÉRISCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS 15

- Le temps d'accueil périscolaire
- L'accueil de loisirs
- Le service monétique de la CCEJR

BIEN-VIVRE A L'ÉCOLE 22

- La sécurité
- La santé
- Le respect de l'environnement
- Quelques conseils pour une rentrée en toute sérénité

LES CONTACTS UTILES 28



LE TEMPS SCOLAIRE

ÉCOLE MATERNELLE FONTAINE ST LUBIN

L'école maternelle se compose de 5 classes actuellement.



Horaires : 8h20 / 8h30 à 12h
13h50 à 16h30



Adresse : Rue des Ecoles
91790 BOISSY SOUS SAINT YON



Contact : M. PILLE - Directeur de l'école
01 64 91 33 33
0911514b@ac-versailles.fr



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

LES ENSEIGNANTS

Mme COTTON Valérie
Mme GUENEAU Laurence
Mme SOLEIL Catherine
Mr PILLE Alexandre (Directeur)
Mme THER Virginie
Mme SOLEIL Catherine

LES ATSEM

Mme PUNIER Pélagie
Mme RICHARD Alexandra
Mme TALLAU Marie-Pascale
Mme JAN Cynthia
Mme CERES Dorothée

L'équipe pédagogique est composée des enseignants et des ATSEM. Les ATSEM sont des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles.

Elles assistent l'équipe enseignante pour l'accueil, la participation pédagogique et éducative, l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en propreté des locaux et du matériel. Elles participent à l'encadrement des enfants sur le temps de pause méridienne.

LE NÉCESSAIRE POUR LA RENTRÉE

- Une paire de chaussons au nom de l'enfant
- Un sac pouvant contenir un cahier petit format avec un change complet
- Un « doudou » si nécessaire



**Pensez à bien inscrire le nom de l'enfant sur chacun des vêtements.
Sont interdits à l'école : jouets, bijoux, écharpes, bonbons...**

LE TEMPS SCOLAIRE

LA PRÉSENCE À L'ÉCOLE

L'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

Pensez à prévenir l'école en cas d'absence.

Le bien-être des enfants à la maternelle

L'hygiène et la santé sont des éléments importants pour l'accueil des élèves. La propreté est nécessaire pour l'entrée à l'école maternelle.



La municipalité s'implique dans l'opération un fruit à la récré. Une fois par semaine, les enfants dégustent un fruit bio à la récréation, fourni par la Ferme des Tourelles de Boissy.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FONTAINE ST LUBIN

L'école élémentaire est composée de 11 classes.



Horaires : 8h20/8h30 à 12h et 14h à 16h30



Adresse : Rue des Ecoles
91790 BOISSY SOUS SAINT YON



Contact : Mme ROY - Directrice de l'école
01 60 82 07 75
0910068e@ac-versailles.fr

<http://blog.crdp-versailles.fr/elemboissysoussaintyon>



LE TEMPS SCOLAIRE

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Mme GUENARD

Mme PINTO

Mme ROMEU

Mme FERREIRA

Mr NOUGUES

Mme SIMOES

M. CHANON

Mme LARREY

Mme ROY et Mme NICOT DUPONT

Mme KOVACIC

Mme ARCHAMBAULT

LES RENCONTRES AVEC LES PARENTS

Pour rencontrer les enseignants et la directrice, les parents peuvent prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison ou de l'ENT (Espace Numérique de Travail : « Mon Ecole by ONE »).

LE MATÉRIEL INDISPENSABLE POUR LA RENTRÉE

- Un grand cartable rigide
- Des crayons de couleur et des feutres dans une trousse double
- Une trousse

Une liste de fournitures complémentaires est transmise par les enseignants de chaque niveau.

LA PRÉSENCE À L'ÉCOLE

Du CP au CM2, l'école est OBLIGATOIRE.

Les absences exceptionnelles doivent être justifiées par écrit. Vous devez prévenir rapidement la directrice ou l'enseignant. En cas de congés en dehors des vacances scolaires, un courrier adressé à l'Inspecteur d'académie est obligatoire.

LES ÉQUIPEMENTS DE L'ÉCOLE

La bibliothèque, la salle informatique et les tableaux numériques interactifs dans les salles de classes font le bonheur des élèves au sein de l'école.



La bibliothèque accueille tous les élèves une fois par semaine en demi-groupe grâce à des adultes bénévoles.

La salle informatique est équipée d'un réseau de 15 ordinateurs et d'une imprimante laser couleur avec un accès internet. Elle permet aux élèves de se familiariser aux différents outils informatiques en s'y rendant en demi-groupe avec leur enseignant.



Les activités pédagogiques sont dynamisées pour les élèves et les enseignants grâce à la présence de **Tableaux Numériques Interactifs** dans toutes les classes du CP au CM2.

LE TEMPS SCOLAIRE

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

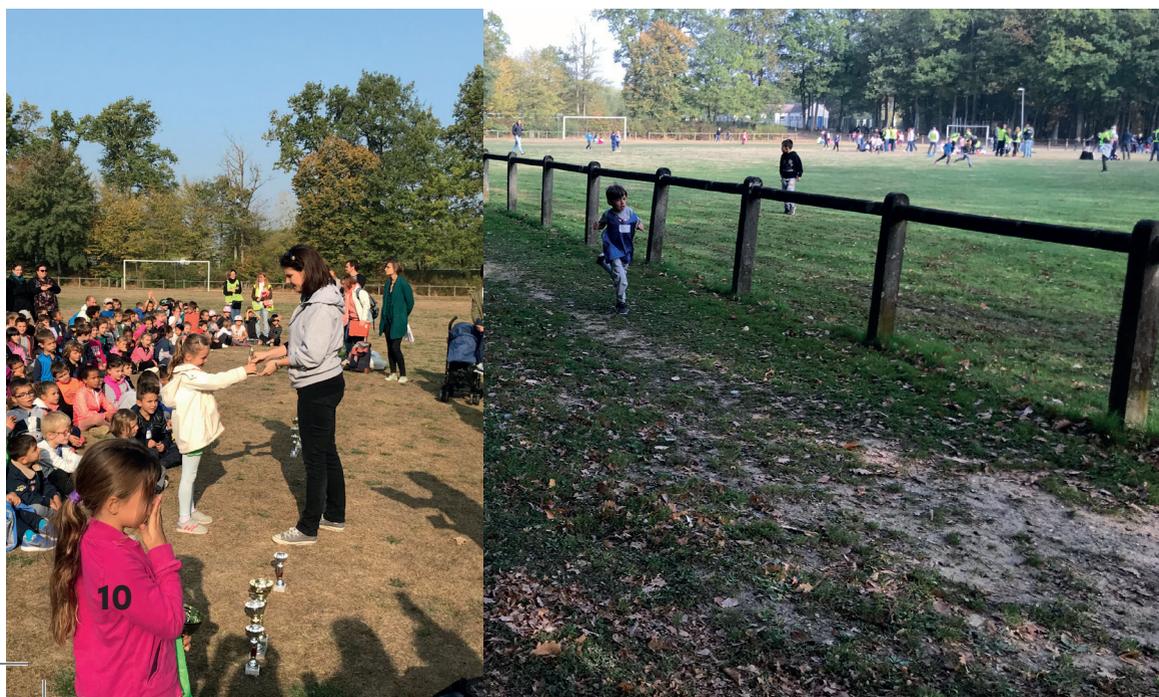
Des sorties et projets pédagogiques sont organisés au cours de l'année.

Des rencontres sportives sont organisées en partenariat avec l'USEP (Union sportive de l'Enseignement du Premier Degré) : ScolaFoot, ScolaTennis, ScolaHand...

Les enfants pratiquent le chant à travers la chorale organisée chaque année. Une initiation à la natation est proposée aux élèves de CP et CE1 à la piscine de Breuillet. Les enfants participent à un cross dans le cadre de l'entraînement à l'endurance qui fait partie du programme scolaire.

Pour toutes ces sorties et tous ces projets, l'équipe enseignante peut solliciter les familles pour accompagner les enfants.

La mairie et la coopérative scolaire accompagnent financièrement ces projets.



LES INSTANCES ÉDUCATIVES & CITOYENNES

Le Conseil d'École

Dans chaque école, maternelle et élémentaire, est institué un conseil d'école. Il est présidé par le Directeur ou la Directrice et composé des enseignants, du maire, de l'adjoint aux affaires scolaires, des représentants de l'Éducation Nationale et des parents élus.

Il se réunit une fois par trimestre. Il vote le règlement intérieur. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école auquel il est associé, il donne son avis sur le fonctionnement de l'école et toutes les questions intéressant la vie de l'école. Le projet d'école est disponible sur demande.

Le conseil d'école donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et toute question relative à la vie de l'école. Les comptes-rendus sont disponibles sur demande auprès de M. Pille et Mme Roy. Ils sont affichés à l'école maternelle et publiés sur le blog de l'école élémentaire.

Le RASED

Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficultés.

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté.

Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

LE TEMPS SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPALE DES ENFANTS (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants est un projet éducatif citoyen qui s'adresse aux enfants buxéens scolarisés en école élémentaire en CM1 et CM2. Il a pour ambition d'initier les enfants à la vie politique réelle, de former les jeunes élus à la notion d'engagement, à appréhender les droits et les devoirs du citoyen et à faire vivre les valeurs de la République.

Les enfants qui souhaitent se présenter remplissent un dossier de candidature. Une fois la candidature validée par l'encadrement scolaire, les candidats peuvent faire campagne auprès de leurs camarades et préparer leur profession de foi.

Quelles sont ses missions ?

Les jeunes élus sont les porte-paroles des enfants de l'école qu'ils représentent dans le cadre de cette instance. Ils peuvent être associés à une action spécifique portée par la commune dans le cadre de leur projet.

Ils ont une mission de représentation lors de cérémonies officielles en leur qualité de représentant des enfants des écoles élémentaires de la ville, sous la responsabilité et avec l'accord de leurs parents.

Comment fonctionne-t-il ?

Les jeunes conseillers assistent à des séances plénières en présence de Mr le Maire et les représentants élus trois fois par an. Des réunions pour le travail des commissions ou des groupes de travail peuvent avoir lieu le samedi.

Chaque enfant élu peut proposer un ou plusieurs projets, qu'il présente à ses camarades lors de la séance plénière.

Des groupes de travail sont ensuite constitués pour travailler tout au long de l'année sur ces projets. Les échanges sont encadrés par des élus qui accompagnent les enfants, les aident à l'exprimer et mettre en œuvre, leurs projets, ainsi qu'à faire le lien avec leurs camarades d'école. Les jeunes élus peuvent également bénéficier de la présence d'intervenants spécifiques, retenus en fonction des projets.

LES ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES



L'Association de Parents d'Elèves Fontaine Saint Lubin – CAPE91 (APE-FSL) est très heureuse de vous retrouver pour cette année, placée sous le signe du renouveau !

Même si, cette association, nouvellement créée, est la continuité de la FCPE, plein de projets sont d'ores et déjà dans les tuyaux !

Apolitique, laïque et à but non lucratif, notre association a pour objectif de rassembler autour de valeurs qui nous sont chères : l'échange et le partage, le vivre ensemble, la solidarité et surtout le bien être de nos enfants et de nos écoles.

Nos actions de chaque jour nous permettent de participer de manière active à la vie scolaire de nos enfants, en portant vos voix auprès de tous les acteurs qui jouent un rôle au sein de l'éducation nationale.

Vous nous reconnaitrez surement grâce aux différents événements qui sont devenus, au fil des années, de vrais rendez-vous dans la vie buxéenne.

Cette année encore la Bourse à la puériculture, le Festikids, nos bonnes crêpes... ont marqué les esprits et nous ont permis de reverser plus de 900€ au groupe scolaire Fontaine Saint Lubin, et la tenue de différentes buvettes nous ont permis de soutenir le projet de classe de mer des élèves de CE1 !

Que vous ayez 1h disponible par semaine, par mois ou par an, n'hésitez pas à rejoindre notre belle association ! Nous avons hâte de vous accueillir !

Nous vous souhaitons une belle rentrée et une année scolaire exceptionnelle !
L'équipe APE-FSL

Contact : Emilie Fraquelli
06 32 37 73 67
apefsl.boissy91@gmail.com

LE TEMPS SCOLAIRE

LE SERVICE SCOLAIRE DE LA MAIRIE



Horaires : Lundi et Vendredi : 8h45 à 12h45 et 13h30 à 16h45
Mardi et Jeudi : 8h45 à 12h 45 et 13h30 à 19h45



Adresse : 1 place Charles de Gaulle
91790 BOISSY SOUS SAINT YON



Contact : SERVICE SCOLAIRE
01.64.91.92.90
scolaire@boissy-ssy.fr
www.boissy-ssy.fr

L'inscription à l'école maternelle

Pour une rentrée à trois ans, pensez à inscrire votre enfant dès 2 ans auprès du service scolaire en apportant les pièces justificatives. Un rendez-vous avec le directeur de l'école, Mr PILLE, permet de confirmer l'inscription.

L'inscription à l'école élémentaire

Si votre enfant est déjà inscrit à l'école maternelle de Boissy-Sous-Saint-Yon, son inscription se fera automatiquement. Si votre enfant n'est pas inscrit dans l'école, rapprochez-vous du service scolaire avec les pièces justificatives et un certificat de radiation de l'école d'origine.

Les pièces justificatives

- Pièces d'identité des parents
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une copie du carnet de vaccination

Les dérogations scolaires

Un dossier est à retirer en mairie. Des frais d'écolage pour les enfants non buxéens sont fixés par délibération du conseil municipal.

LE PÉRISCOLAIRE & LE CENTRE DE LOISIRS

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde a la charge de la gestion :

- Des accueils périscolaires : matin, midi avec la restauration scolaire et soir
- Des centres de loisirs : les mercredis et vacances scolaires
- Des séjours vacances



Horaires : Matin : 7h à 8h30
Midi : 12h à 14h
Soir : 16h30 à 19h
Mercredis & Vacances scolaires : 7h à 19h



Adresse : Rue des Ecoles
91790 BOISSY SOUS SAINT YON



Contact : 01.83.63.96.03
centredeloisirs-boissyssy@ccejr.org

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde :
Vice-Président Petite Enfance / Enfance : Olivier LEJEUNE
Vice-Présidence Jeunesse : Aurélie MOUNOURY
Responsable du pôle Enfance Jeunesse : Emelyne BIGOT

LE PÉRISCOLAIRE & LE CENTRE

LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES

Les temps d'accueil sont composés de la manière suivante :

- Le temps périscolaire du matin avant l'école
- La pause méridienne avec le temps de restauration scolaire
- Le temps périscolaire du soir après l'école

Un règlement intérieur des accueils périscolaires a été rédigé par la CCEJR pour garantir et fixer les conditions d'accueil et de fonctionnement pendant ces différents temps.



Il est disponible sur le site internet de la CCEJR www.entrepriveetrenarde.org (onglet enfance-jeunesse > enfance > temps périscolaires), ou directement sur le site d'accueil périscolaire auprès du référent.

LE TEMPS D'ACCUEIL DU MATIN

Les enfants peuvent être accueillis le matin de 7h à 8h10 sans aucune inscription préalable. La présence de votre enfant sera pointée par les équipes.



DE LOISIRS

LA RESTAURATION

La pause méridienne se déroule de 12h à 14h. Elle se fait en 2 services encadrés par le personnel de cantine, les animateurs et les ATSEM.

Les repas sont élaborés et préparés par un prestataire de restauration conformément à la réglementation sous forme de liaison froide. Le cahier des charges inclut une part de produits bio et de produits locaux.

Les menus sont validés par des Commissions des menus.

En cas d'allergie, de régime alimentaire ou d'aménagement spécifique, les dispositions doivent être détaillées dans le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). *Plus d'informations dans la partie « La santé des enfants ».*

Pour l'inscription, deux possibilités s'offrent à vous :

- **L'inscription à l'unité** est obligatoire. Elle se fait sur le portail famille avec réservation et annulation jusqu'à 48h ouvrées au maximum. Des pénalités seront appliquées en l'absence de réservation ou en dehors des dates limites.
- **Le forfait mensuel** est un engagement sur la durée de l'année scolaire. Il est facturé tous les mois, de septembre à juin inclus. Tout repas ou temps d'accueil réservé est dû sauf justificatif médical transmis sous 5 jours au service monétique de la CCEJR.



LE PÉRISCOLAIRE & LE CENTRE

LE TEMPS D'ACCUEIL DU SOIR

Les enfants peuvent être accueillis le soir de 16h30 à 19h sous réserve d'une inscription préalable **au plus tard 48h ouvrées avant le jour souhaité**. La présence de votre enfant sera pointée par les équipes.

Un goûter est compris pour l'ensemble des enfants qui fréquente le temps d'accueil périscolaire du soir.



L'ÉTUDE

Durant le temps d'accueil du soir, l'étude est ouverte aux enfants scolarisés en cycles 2 et 3 (CE1, CE2, CM1, CM2). L'aide aux leçons est encadrée pendant 1h par des enseignants ou des animateurs titulaires du baccalauréat.

Les horaires sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 18h. Depuis 2 ans, la demi-heure suivant la fin du temps scolaire est devenue un temps périscolaire et le goûter est désormais payant. L'aide aux leçons n'est pas assurée le vendredi précédant les vacances scolaires.

Une inscription annuelle est nécessaire. En cas d'absence, vous devez informer l'enseignant de votre enfant via le cahier de liaison.

ATTENTION

Le bon fonctionnement de l'étude dépend de la présence régulière de l'enfant, à compter de 3 absences injustifiées dans le mois, votre enfant peut se voir être exclu du service d'étude.

DE LOISIRS

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les enfants peuvent être accueillis les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h à 19h.

La restauration du midi et le goûter sont inclus dans l'offre d'accueil. Les activités sont organisées par les animateurs dans le cadre du projet pédagogique.

Seuls les parents et les personnes nommément autorisées peuvent récupérer les enfants sauf s'ils autorisent l'enfant à partir « seul ».

L'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

Une réservation via l'espace « Portail famille » est obligatoire.

- **Pour les mercredis :** la date limite d'inscription/désinscription est fixée au dimanche précédent à minuit.
- **Pour les vacances scolaires :** la date limite d'inscription est de 3 semaines avant le 1er jour des vacances scolaires.
- **Pour les vacances scolaires estivales :** la réservation peut se faire au plus tard le 31 mai pour les mois Juillet/Août.



LE PÉRISCOLAIRE & LE CENTRE

La réservation peut se faire en demi-journée, le matin ou après-midi, avec ou sans repas. La demande en demi-journée pendant les vacances est accordée selon le planning d'activités et doit obligatoirement être validée en amont par le directeur du centre.

Périodes de réservations 2024-2025 :

Dates de reservation

Vacances de Toussaint	du 1er au 29 septembre 2024
Vacances de Noël	du 4 novembre au 1er décembre 2024
Vacances d'hiver	du 6 janvier au 26 janvier 2025
Vacances de printemps	du 3 au 23 mars 2025
Vacances d'été	du 28 avril au 31 mai 2025



DE LOISIRS

LE SERVICE MONÉTIQUE DE LA CCJER

Pour bénéficier de l'un de ces services, une inscription est obligatoire auprès du service monétique de la CCEJR.



Horaires : Lundi : 15h à 18h
Mar, Mer, Jeu, Ven : 9h à 12h -15h à 18h
Samedi : 9h à 12h



Adresse : Place Charles de Gaulle
91580 ETRECHY



Contact : Armel GLEDEL-FEUVRET - 01 83 63 88 40
Céline PERRAILLON - 01 83 63 88 39
monetique@ccejr.org

LE PORTAIL FAMILLE

TOUTE LA FACTURATION EST GÉRÉE PAR UN PORTAIL FAMILLE.



<https://www.espace-citoyens.net/entrejuineetrenarde/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

- **Etape 1 :** Remise du dossier d'inscription et calcul du quotient familial au sein du service monétique.
- **Etape 2 :** Envoi des codes d'accès au « portail famille » par mail à chaque famille. Celui-ci permet d'accéder à vos factures.
- **Etape 3 :** Pointage des présences par les équipes sur une tablette.
- **Etape 4 :** Chaque mois, les familles seront averties par SMS de l'édition des factures consultables sur le portail famille avec les prestations exactes consommées.
- **Etape 5 :** Paiement de la facture via le portail famille **par carte bancaire.**

En parallèle de ce nouveau moyen de paiement, les familles gardent la possibilité de régler **par chèques, par espèces, par CESU.**

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire et consultables sur le site de la CCEJR.

BIEN-VIVRE A L'ÉCOLE

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

Les abords des écoles représentent une zone où l'aménagement et la sécurité sont essentiels. Le comportement parfois imprévisible des enfants, leur manque de visibilité, le stationnement sauvage et la vitesse excessive de certains véhicules demandent des précautions particulières.

Les enfants comptent sur nous tous pour :

- Limiter les stationnements gênants aux heures d'entrée et de sortie des écoles.
- Se garer à distance ou limiter l'usage de la voiture : vélo et marche à pied dans la mesure du possible
- Rouler au pas à l'approche de l'école
- Descendre de vélo et de trottinette dans la rue des écoles
- Traverser sur les passages piétons en toutes circonstances (que les barrières soient baissées ou non)

Nous comptons également sur les enfants : pour adopter un comportement prudent avec les vélos et les trottinettes à l'abord des écoles.



LA SANTÉ DES ENFANTS

La poursuite des règles sanitaires à la rentrée

Quelque soit le fonctionnement et le rythme qui sera mis en place à la rentrée, il sera important de conserver des habitudes sanitaires adaptées et de rappeler à vos enfants de :

- Laver ses mains au savon très régulièrement
- Tousser et se moucher dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Eviter de se toucher le visage
- Eviter les embrassades
- Garder des distances raisonnables avec les autres


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Égalité
Républicaine*



COVID-19

**FACE AU CORONAVIRUS :
LES BONS GESTES À ADOPTER**

- 1** Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.
- 2** Toussie et éternue dans le pli de ton coude ou dans un mouchoir, et loin de tes amis.
- 3** Utilise un mouchoir en papier pour te moucher et jette-le à la poubelle.
- 4** Pour se saluer, pas de câlins, pas de bisous, pas même de poignées de main.
- 5** Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.
- 6** Évite de toucher ton visage (nez, bouche, yeux).

Si tu es malade, reste à la maison.

GOVERNEMENT FR/INFORM-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

BIEN-VIVRE A L'ÉCOLE

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Pour faciliter l'accueil des élèves ayant une allergie alimentaire, une maladie chronique ou autres troubles nécessitant une prise de médicaments, **un projet d'accueil individualisé (PAI) doit obligatoirement être mis en place**. Celui-ci leur permet de suivre une scolarité normale tout en bénéficiant de leur traitement ou régime alimentaire particulier.

En cas d'allergies alimentaires, un panier repas et/ou un goûter doivent être fournis par la famille (une tarification spécifique sera appliquée).

Toute demande doit être effectuée par la famille. Elle est élaborée conjointement avec le médecin traitant, le directeur d'école et la CCEJR.

Attention ! Un PAI doit être réalisé avec chacune des entités prenant l'enfant en charge : Ecole ET Centre de loisirs/Périscolaire.

Leurs formulaires sont distincts :

- Le formulaire pour l'école est disponible sur demande au directeur de l'école.
- Le formulaire pour les temps périscolaires et le centre de loisirs est disponible en téléchargement sur le site de la CCEJR ou sur demande au service monétique de la Communauté de Communes.



LA RUE DES ÉCOLES «UNE RUE SANS TABAC»

Dans l'intérêt de nos enfants (incitation et tabagisme passif), la commune, en partenariat avec la Ligue Nationale contre le Cancer, mettra en place, via un arrêté municipal, une zone sans tabac dans la rue des écoles.



Des sanctions pourront être prises en cas de non respect de ce dispositif

Protégeons nos enfants et soyons acteurs de la lutte contre le tabac.

L'ÉCOLE POUR TOUS

L'accueil des enfants en situation de handicap

L'école maternelle est aujourd'hui totalement accessible aux personnes à mobilité réduite selon les exigences liées à sa catégorie.

L'école élémentaire est accessible par l'intermédiaire de rampes amovibles.



BIEN-VIVRE A L'ÉCOLE

QUELQUES CONSEILS POUR UNE RENTRÉE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

- 1 - Réalisez un bilan de santé** chez votre médecin traitant dès la rentrée.
- 2 - Préparez les tout-petits à leur première rentrée :**
 - Dédramatisez si vous sentez l'appréhension de votre enfant
 - Expliquez-lui le déroulé d'une journée
 - Allez vous promener jusqu'à l'école un peu avant la rentrée
- 3 - Pensez à l'assurance scolaire.** La garantie responsabilité civile couvre les dommages causés par l'enfant et la garantie accident corporel ceux subis par l'enfant, y compris s'il se blesse lui-même.
- 4 - Mesurez l'importance de la durée du sommeil selon l'âge :**
 - 10 à 13 heures pour un enfant de 3 à 5 ans
 - 9 à 11 heures pour un enfant de 6 à 13 ans
- 5 - Marquez les affaires de votre enfant.** Préparez les affaires (vêtements, cartable, goûter...) la veille avec votre enfant.
- 6 - Vérifiez la tête de votre enfants régulièrement.**
Les poux sont souvent présents en collectivité !
 - Attachez les cheveux longs
 - Demandez à votre enfant de ne pas prêter ses affaires (bonnets, casquettes, écharpes...)
 - Si vous constatez l'apparition, traitez immédiatement et prévenez l'école et le centre de loisirs

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée scolaire :	Lundi 2 septembre 2024
Toussaint :	Samedi 19 octobre au Lundi 4 novembre 2024
Noël :	Samedi 21 décembre 2024 au Lundi 6 janvier 2025
Hiver :	Samedi 15 février 2025 au Lundi 3 mars 2025
Printemps :	Samedi 12 avril 2025 au Lundi 28 avril 2025
Été :	Samedi 5 juillet 2025

Guide scolaire et périscolaire des petits Buxéens 2024-2025

Directeur de publication : Jean-Marc PICHON
Rédaction : Service Education - Enfance - Jeunesse
Aurélie Mounoury, Alexandra Hemon, Cécile Courtois
Visuels : AdobeStock, Freepik

Impression :
Edité à 150 exemplaires

Dépôt légal : Septembre 2024



CONTACTS UTILES

MAIRIE DE BOISSY SOUS SAINT YON

01 64 91 92 93

scolaire@boissy-ssy.fr

www.boissy-ssy.fr

ECOLE MATERNELLE

01 64 91 33 33

0911514b@ac-versailles.fr

ECOLE ELEMENTAIRE

01 60 82 07 75 6

0910068e@ac-versailles.fr

<http://blog.crdp-versailles.fr/elemboissysoussaintyon>

CANTINE

01 64 91 10 73

CENTRE DE LOISIRS

09 72 92 07 75

centredeloisirs-boissyssy@ccejr.org

emelyne.bigot@ccejr.org

<http://www.entrejuineetrenarde.org>

CCEJR - SERVICE MONETIQUE

Armel GLEDEL-FEUVRET - 01 83 63 88 40

Céline PERRAILLON - 01 83 63 88 39

monetique@ccejr.org